

Le 19 décembre 2025,

Compte rendu – Comité de pilotage Natura 2000

Site Natura 2000 « le Salagou » ZPS FR9112002

Présents :

Marie Passieux – Vice-présidence du Département de l'Hérault, Présidente du Grand Site

Michel Vellas – Maire de Brenas, Président du COPIL du Salagou, Vice-président du Grand Site

Laurent Albert – Maire de Villeneuve et président du COPIL des Mines de Villeneuve

Pierre-Jean Bernard – 1er adjoint, Mairie de Lieuran-Cabrières

Anne Salvado – Chargée de projets Natura 2000, DAPHNEE, Région Occitanie

Jean-Baptiste Seguy – Chef de la mission nature et biodiversité, SERN, DDTM34

Daniel Estournet – Directeur, EPA Terres d'Hérault

Frédéric Martin – Responsable « Enfance et éducation sportive », Hérault Sport

Lucie Garcia – Service développement durable, Communauté de communes du Clermontais

Lucie Moreau – Responsable du service GEMAPI, Communauté de communes du Clermontais

Yohan Boudin – Technicien forestier, UT Garrigues, ONF

Jean-Baptiste Saint-Georges – Conseiller viticole, Chambre d'agriculture 34

Séverine Hénin – Conseillère agroenvironnement, Chambre d'agriculture 34

Palma Dardé – Viticultrice, représentante AOC Terrasses du Larzac

Antony Meunier – Chargé de mission rivières et milieux aquatiques, EPTB Fleuve Hérault

Éric Clergue – Administrateur, Fédération départementale des chasseurs de l'Hérault

Maxime Cambefort – Directeur, Fédération de pêche de l'Hérault

Camille Fraissard – Chargée de mission nature et biodiversité, LPO Occitanie

Anne Eekhout Bougette – Directrice, Demain la Terre!

Alain Ravayrol – Expert naturaliste, La Salsepareille

Julie Condé – Chargée de mission Natura 2000, Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze

Le Comité de pilotage du site n° FR9112002 « Salagou » s'est réuni le **vendredi 19 décembre 2025** à la salle de la mairie de Villeneuve.

Monsieur Michel Vellas, Président du Comité de pilotage, souhaite la bienvenue à tous les participants et présente l'ordre du jour :

- Informer les participants des actualités du Grand Site avec la création de l'EPA Terres d'Hérault et la dissolution du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze en 2026.
- Faire le bilan des actions majeures mises en œuvre entre le 1^{er} janvier et le 31 décembre 2025.
- Echanger sur les perspectives d'actions prévues pour l'année à venir (1^{er} janvier au 31 décembre 2026).

I. Actualités du Grand Site : création de l'EPA Terres d'Hérault

Le 10 novembre 2025, l'Assemblée départementale du Conseil départemental de l'Hérault a voté la **création de l'Etablissement Public Administratif (EPA) Terres d'Hérault** à compter du 1^{er} janvier 2026. L'EPA reprendra les missions du Syndicat Mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze (SMGS), à savoir la mise en œuvre du programme d'actions 2024-2032 du Grand Site de France Salagou – Cirque de Mourèze dont l'animation Natura 2000 et la Gestion et valorisation du Domaine Départemental du Salagou ainsi que l'animation du Géoparc Terres d'Hérault menée jusqu'alors par le Département.

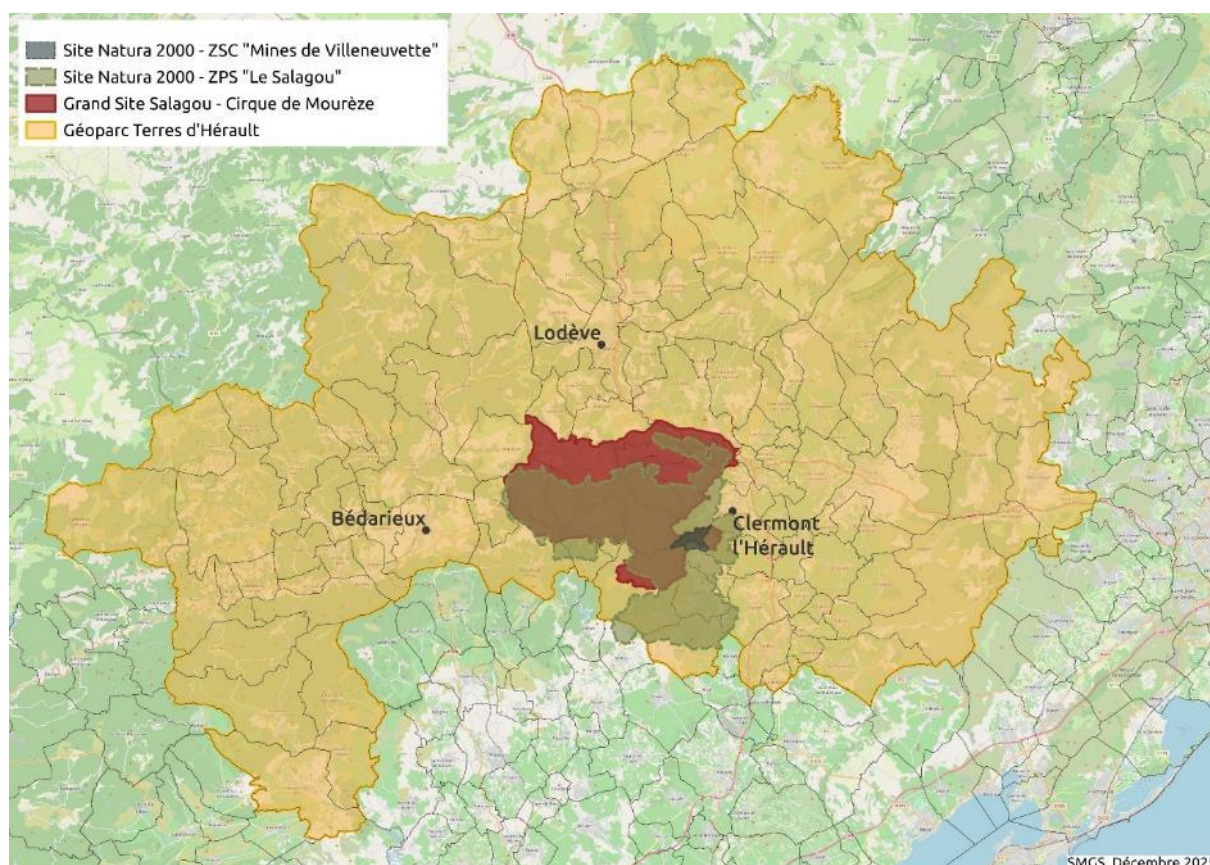


Figure 1 - Périmètre d'actions de l'EPA Terres d'Hérault

Les collectivités territoriales seront représentées au sein du conseil d'administration de l'EPA composé de 19 membres et l'organisation de la gouvernance prévoit des instances dédiées respectivement au Grand Site de France et au Géoparc.

Un premier arrêté préfectoral du 15 décembre 2025 acte la fin de l'exercice des compétences du SMGS à compter du 1^{er} juillet 2026. Un second arrêté sera pris ultérieurement pour la dissolution du syndicat mixte.

Perspectives pour 2026 : Au regard de ces éléments et des élections municipales à venir, la Région Occitanie, en tant qu'autorité administrative, en concertation avec la structure animatrice, **décide d'organiser l'élection du président du COPIL** dont le mandat devait se terminer, le 15 décembre 2026, **au printemps 2026**. A cette occasion, avec la dissolution du Syndicat Mixte actée pour 2026, **la structure animatrice du site sera également élue**.

Julie Condé précise que l'EPA Terres d'Hérault pourrait devenir la structure animatrice du site Natura 2000, ce portage étant prévu par les statuts de la nouvelle structure. Anne Salvado explique que le COPIL est l'instance qui désigne la structure animatrice. Le comité de pilotage du site procédera au vote pour choisir la structure animatrice du site lors de la réunion au printemps, durant laquelle l'EPA Terres d'Hérault pourrait être désigné.

II. Présentation du site

Un arrêté désigne le site en tant que Zone de Protection Spéciale le 29 octobre 2003. Le Document d'objectif (DOCOB) a été validé en Comité de pilotage le 22 novembre 2010 et approuvé par arrêté préfectoral le 3 février 2012.

La structure animatrice du site est le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou – Cirque de Mourèze.

Le site Natura 2000 du Salagou est désigné au titre de la directive Oiseaux comme Zone de Protection Spéciale (ZPS) pour la présence d'une vingtaine d'espèces d'oiseaux d'intérêt communautaire dont quatre espèces remarquables au niveau départemental : l'Aigle de Bonelli, le Blongios nain, l'Outarde canepetière et le Busard cendré. Le site Natura 2000 s'étend sur près de 12 800 ha et concerne 22 communes.

La préservation de l'ensemble des espèces patrimoniales du site est directement liée à la conservation d'une mosaïque de milieux, dont des milieux ouverts, en lien notamment avec la mise en place de pratiques agroenvironnementales, le maintien d'une activité pastorale et la gestion de la fréquentation du site.

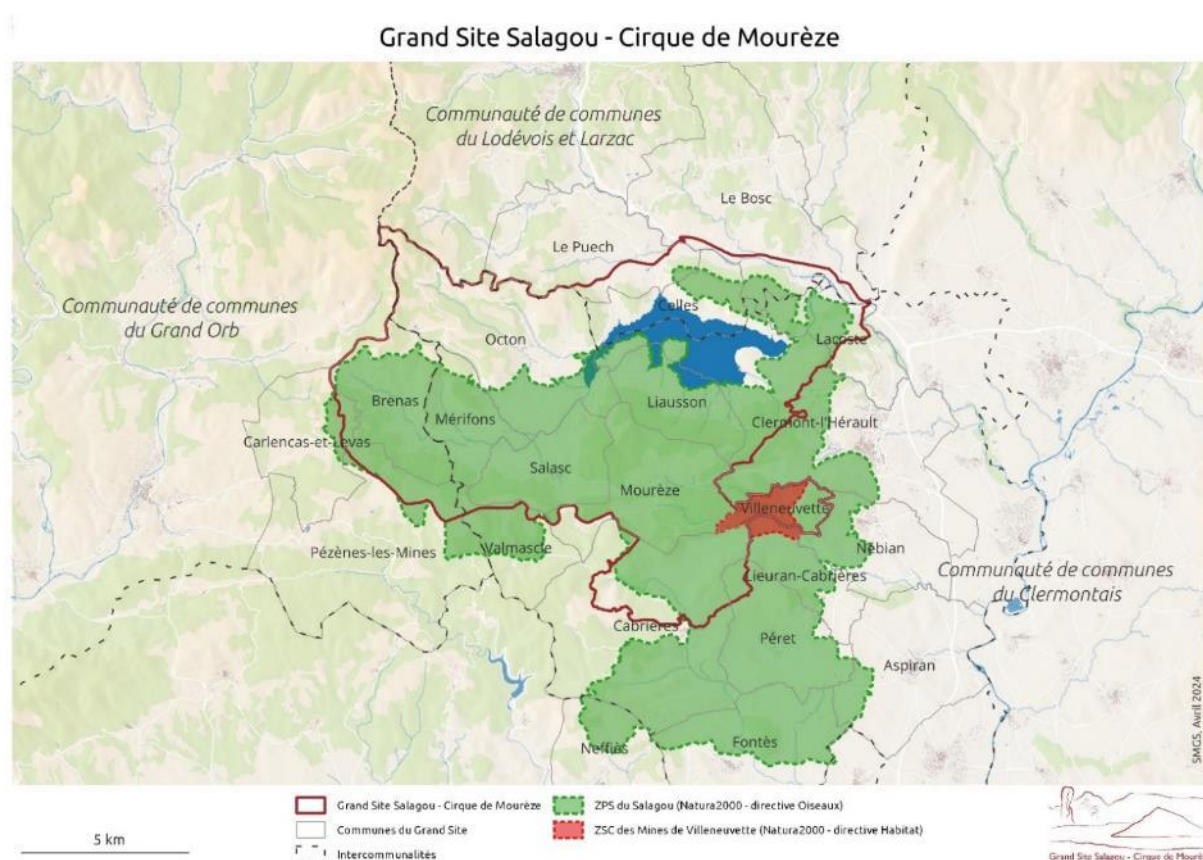


Figure 2 - Périmètre du site Natura 2000 "Le Salagou"

III. Suivis naturalistes

1. Blongios Nain

Le Blongios nain est un petit héron migrateur relativement peu connu du fait de sa discrétion. Espèce menacée en France, sa présence est connue depuis 1988 au lac du Salagou. Oiseau inféodé aux roselières du lac, les habitats occupés sont principalement des phragmitaies et typhaies denses offrant une disponibilité suffisamment importante de proies, des postes de chasses à l'affût et la possibilité pour l'oiseau de nicher au-dessus de l'eau.

La population a été initialement estimée à 3 couples dans l'anse d'Ariège dans le DOCOB (2011). Les effectifs connus sont désormais de l'ordre de 5 à 8 couples nicheurs lorsque les conditions d'accueil sont favorables, au contraire de l'année 2023 (niveau d'eau trop bas) où un seul couple nicheur avait pu être observé. Les milieux occupés par le Blongios Nain sont soumis naturellement et artificiellement à des fluctuations importantes des niveaux d'eau.

L'évolution du niveau d'eau lors de la période de reproduction est un facteur important qui conditionne la localisation des nids et le succès reproducteur.

Le maintien de la quiétude des roselières est un enjeu fort pour lequel plusieurs actions sont mises en œuvre : sensibilisation des publics par l'équipe de patrouille VTT et à cheval, animations à destination des acteurs des activités de pleine nature, réglementation des accès avec la réserve de pêche, respect des sentiers et information aux organisateurs lors de manifestations sportives ...

Grâce à un effort de prospections plus importantes, ces suivis annuels réalisés depuis 2018 (sauf en 2022) ont permis de confirmer la présence de l'espèce le long d'un linéaire de roselières, et non plus uniquement au niveau de l'anse d'Ariège. De nouvelles zones de nidification ont pu être identifiées : Révergnès, anses de Rouens et de Celles, secteur des Plos. **L'existence de ce noyau de population important et non négligeable donne à la ZPS une responsabilité forte pour la conservation de l'espèce en région.**

En 2025, les conditions de hauteur du lac ont été très favorables pour l'espèce avec une cote supérieure à 138,8 NGF jusqu'à début juillet. Les suivis des années précédentes ont mis en évidence des conditions d'accueil satisfaisantes lorsque la cote du lac est supérieure à 138,5m NGF au 15 mai et supérieure à 138,3m NGF au 15 juillet. Les effectifs nicheurs sont estimés cette année entre 7 et 9 couples principalement sur les anses de Rouens et sur l'Anse d'Ariège où la population s'est redistribuée autour de la roselière de l'aqueduc restée inondée durant la saison. Une nouvelle zone a également été découverte en 2025 sur les berges de Liausson.



Figure 3: Blongios nain (© la Salsepareille)

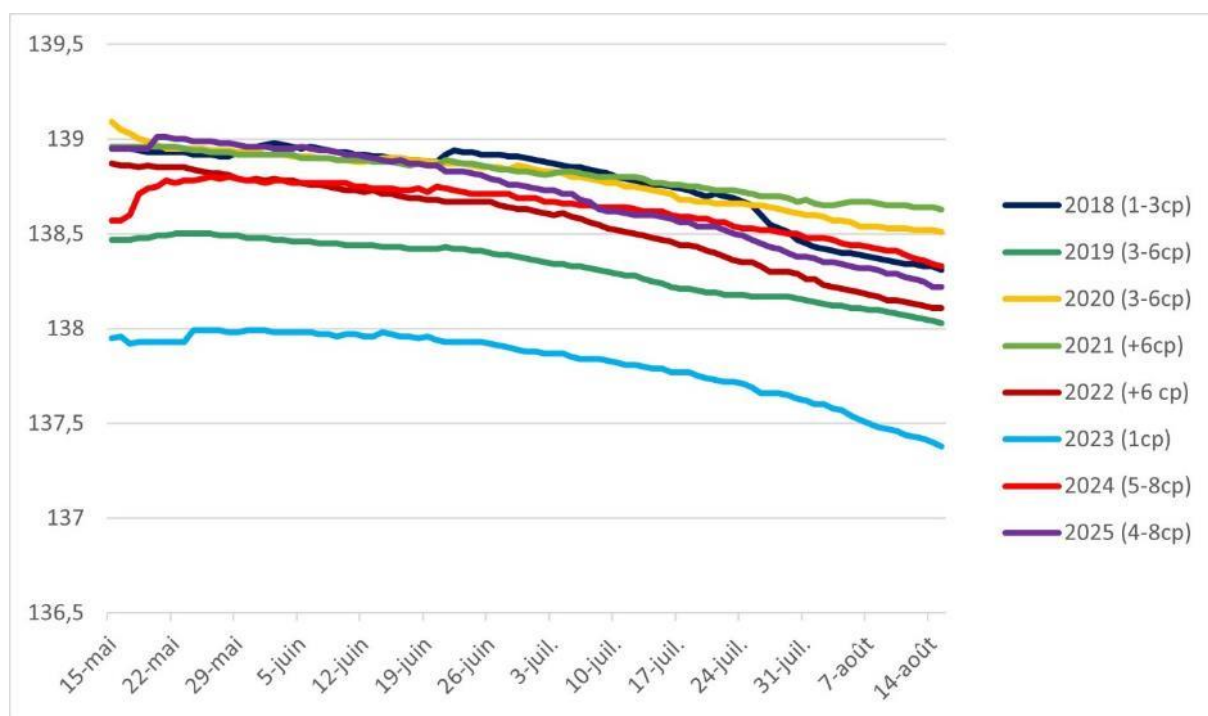


Figure 4 - Evolution du marnage sur la période 15 mai – 15 août depuis 2018 et le nombre de couples nicheurs estimés

Alain Ravayrol s'interroge sur l'impact des prélèvements à des fins d'irrigation sur le niveau d'eau du lac.

A la suite des questionnements durant le COPIL, Emmanuel Crapiz, ingénieur ouvrages hydrauliques au service Eau du Département de l'Hérault, apporte quelques informations qui permettent d'établir quelques ordres de grandeur sur la gestion hydraulique de la retenue et les impacts sur la variation du niveau du plan d'eau :

- La cote normale d'exploitation du barrage est établie à l'altitude de 139 m NGF (soit 139 m au-dessus du niveau de la mer, qui constitue l'altitude « 0 » de référence) ; c'est à cette cote que se situe le lac la majeure partie du temps, quand les conditions de remplissage s'avèrent suffisantes ; A cette cote la retenue d'eau est de 102 millions de m³ ;
- Attention : il faut manier avec précaution la correspondance entre volume et nombre de cm de hauteur du lac, celui-ci n'ayant pas une forme géométrique et un diamètre uniforme de haut en bas ... : retenez toutefois comme ordre de grandeur que 1 m d'eau = environs 7 millions de m³ ;
- L'évaporation est en effet le volume « sortant » le plus important : le phénomène est évalué à environ 8 millions de m³ par an, soit env. 1,15 m de baisse de niveau du lac sur l'année, essentiellement en été ;
- L'irrigation reste la vocation principale de la retenue ; différentes conventions d'autorisations de prélèvements dans le lac, ou de lâchers en compensation de prélèvement dans le milieu, encadrent les volumes distribuables ; Ces volumes sont variables, en fonction notamment des conditions météo qui nécessitent plus ou moins d'irrigation des cultures ; en 2025 les volumes « sortants » consacrés à l'irrigation représentent environ 1,8 millions de m³, soit environ 25 cm de baisse de niveau du lac ;
- Le « soutien d'étiage » est une autre vocation prioritaire du lac, qui consiste à lâcher des volumes d'eau pour soutenir les débits des cours d'eau et des nappes phréatiques, et ainsi contribuer au bon état écologique des milieux ; là encore les volumes sont très dépendants des conditions météorologiques ; en 2025 le volume distribué dans cet objectif a été de 1,6 millions de m³, sensiblement équivalent aux volumes destinés à l'irrigation.

A noter que ces données sont très largement communiquées par le Département, vous pouvez les suivre sur le site de l'observatoire : <https://odee.herault.fr>. Par ailleurs toutes ces données de gestion sont présentées et détaillées annuellement aux partenaires, usagers et riverains du lac en « commission de gestion de l'eau ».

Antony Meunier ajoute que le projet de territoire pour la gestion de l'eau (PTGE), établissant la gestion quantitative équilibrée de la ressource en eau sera élaboré en 2026, prenant la suite du Plan de Gestion de la Ressource en eau (2018-2024). Le PGRE sera discuté et validé en commission locale de l'eau. La mise en œuvre des actions liées à la gestion du plan d'eau du Salagou, reste de la responsabilité du Département de l'Hérault.

Alain Ravayrol évoque également le dérangement des populations comme l'un des facteurs pouvant impacter le plus fortement la reproduction. Au vu des observations cette année avec certains sites de nidifications, l'espèce a une tolérance à la présence humaine. La préservation de la quiétude de l'Anse d'Arièges reste un enjeu majeur face au dérangement ponctuel créé par la présence de pêcheurs, de photographes animaliers, ... malgré les actions mises en œuvre.

2. Faucon crécerellette

Le Faucon crécerellette est un rapace diurne migrateur méditerranéen qui a failli disparaître dans les années 80 avec une population restreinte à 5 couples. Depuis la population française ne cesse de croître et est désormais estimée à 891 couples nicheurs en 2024, principalement sur les secteurs de plaine agricole sur le pourtour méditerranéen. L'espèce est suivie annuellement dans le cadre d'un Plan National d'Actions (PNA) comprenant notamment la recherche exhaustive des couples nicheurs et les prospections de rassemblements postnuptiaux.

Pour la ZPS du Salagou, la présence du Faucon crécerellette est connue sur le site depuis 2021 mais n'est pas mentionnée dans le formulaire standard de données (FSD). **Les chiffres de 2024 estimaient le nombre de couples reproducteurs à 43, observés en colonies dans les centres de villages, sur 4 communes du site Natura 2000 : Péret (seul village au sein de la ZPS avec 12 couples), Fontès, Lieuran-Cabrières et Neffiès (21 couples).** Des prospections sont également réalisées dans d'autres villages de la ZPS, sans succès.

Espèce insectivore, notamment de macro-insectes, l'espèce occupe les secteurs de plaines agricoles et de garrigues environnantes pour son alimentation. Sa présence est dépendante de la disponibilité de la ressource alimentaire liée aux pratiques agricoles et à l'évolution paysagère de la plaine.

En fin de saison de reproduction, une retro-migration vers le nord peut être observée vers les plateaux où la ressource alimentaire en insectes est suffisante pour les individus. Sur la ZPS, des groupements de **40 à 65 individus peuvent être aperçus à Brenas.**

3. Aigle de Bonelli

L'Aigle de Bonelli est l'un des rapaces les plus menacés sur le territoire français. En 2025, sa population s'élève à une cinquantaine de couples nicheurs (22 couples en 2002 et 80 en 1960).

Le couple d'aigles présent sur la ZPS est suivi annuellement dans le cadre du Plan National d'Action dont l'espèce fait l'objet. La reproduction a été une nouvelle fois un succès cette année avec le baguage d'un aiglon femelle. Il s'agit du **6^{ème} aiglon né depuis 2021.**

Alain Ravayrol ajoute que les 3 espèces se portent bien, ce qui n'est pas représentatif de l'état de l'avifaune en particulier des passereaux dont les effectifs chutent.

Perspectives pour 2026 :

Un premier suivi est prévu pour 2 autres ardéidés, **le Bihoreau Gris et le Héron Pourpré**, dont la reproduction est quasi-certaine dans les roselières du lac du Salagou. Il permettrait de confirmer le statut de site de reproduction pour les 2 espèces, d'estimer le nombre de couples nicheurs et de localiser les différents nids. Les résultats permettront de réaffirmer l'enjeu de conservation de ces habitats de zones humides.

L'Aigle de Bonelli et le **Faucon crécerellette** continueront d'être suivis dans le cadre de leur PNA avec le recensement des couples nicheurs et le succès reproducteur.

Pour préserver les habitats favorables de **l'Outarde canepetière**, il est envisagé en 2026 de sécuriser l'usage agricole du cœur historique de l'espèce sur la plaine de Péret face aux pressions liées au développement de projets de parcs photovoltaïques. Ce secteur est aujourd'hui un ensemble de friches herbacées pâturées par quelques chevaux avec un seul propriétaire et pourrait faire l'objet d'un contrat d'**obligation réelle environnementale** (ORE) en faveur de la préservation des habitats d'Outarde Canepetière, menacée à l'échelle régionale par des créations d'infrastructures de transport.

Alain Ravayrol précise que la présence de couples nicheurs de Bihoreau Gris est connue depuis longtemps sur le site contrairement au Héron Pourpré dont les populations régionales déclinent. L'arrivée récente de cette espèce pourrait s'expliquer par l'évolution du secteur de l'Anse d'Ariège issue de l'atterrissement du lac qui modifie la végétation du milieu.

Anne Salvado annonce qu'un suivi à l'échelle régionale sur le Bruant Ortolan est prévu en 2026 (collecte des données existantes et conception du protocole) et en 2027 avec les prospections terrain.

Jean-Baptiste Seguy questionne sur le choix de l'ORE plutôt qu'une protection forte comme un arrêté de protection des habitats naturels (APHN). Alain Ravayrol répond que l'Outarde canepetière évolue dans une mosaïque de milieux agricoles (friches, vignes ...), sous influence de l'évolution de l'assolement. La principale menace se trouve sur un secteur non-cultivable qui pourrait être ciblé pour des projets photovoltaïques. Julie Condé ajoute que la solution à court terme (ORE) paraît être la meilleure mais que la réflexion sur une protection forte des habitats reste ouverte.

IV. Cycle d'animations et de sensibilisation

En 2026, plusieurs animations et actions de sensibilisation ont eu lieu toute l'année à destination de différents publics, s'inscrivant dans **le programme d'animations « paysage en partage »** porté par le Grand Site. Au travers de 8 actions portées par les partenaires ou organisées par le Grand Site, les différents publics cibles ont pu être sensibilisés aux enjeux liés à Natura 2000, découvrir l'avifaune présente sur le territoire et comprendre les mesures mises en œuvre :

- 2 février – Randonnée grand public sur le plateau de l'Auvergne à la découverte du pastoralisme et ses bienfaits pour la biodiversité dans le cadre des dimanches du patrimoine de la communauté de communes du Lodévois Larzac
- 6 et 7 mars – 2 journées techniques sur l'hydrologie régénérative « comment gérer la ressource en eau sur son exploitation ? » organisées par le CIVAM Bio avec la cave coopérative l'Estabel de Cabrières
- 8 mars – Sensibilisation des acteurs des activités de pleine nature (*clubs, associations locales, prestataires*) sur les enjeux écologiques, les bons messages à faire transmettre par des échanges sur le terrain (berges du lac du Salagou) avec Alain Ravayrol (La Salsepareille)

- 8 mars - Projection du film documentaire « Vies-à-vies », illustrant le partage des milieux naturels entre humains et faune sauvage, suivi d'un échange avec Alain Ravayrol (La Salsepareille)
- 6 mai – 3^{ème} séance d'animation scolaire pour la classe de l'école de Cabrières animée par la LPO (*projet scolaire 2024-2025*) pour faire réfléchir sur les menaces qui pèsent sur la biodiversité et quelles actions à mettre en œuvre pour la protéger.
- 24 septembre – Animation pour découvrir les oiseaux du site grâce à une exposition photo pour les enfants du centre d'animation scolaire du Clermontais, organisé par la communauté de communes du Clermontais dans le cadre de la Biennale du Grand Site.
- 15 novembre – Balade nature à la découverte des oiseaux hivernants du Pic du Vissou avec Alain Ravayrol (La Salsepareille)
- 20 et 27 novembre – 2 séances d'animation scolaire pour une classe de CE1-CE2 de l'école de Nébien animée par la LPO (*projet scolaire 2025-2026*) pour faire découvrir sur le terrain et en salle les espèces remarquables du site et leurs habitats.

Perspectives pour 2026 :

Pour les scolaires, la dernière séance à destination de l'école de Nébien est programmée pour le 16 avril prochain. Un nouveau **cycle d'animation** sera mis en place pour le cycle scolaire suivant, 2026-2027 dans une école à définir.

Plusieurs animations à **destination du grand public** seront proposées (balades nature, fête de la Nature, ...). Les enjeux Natura 2000 continueront d'être évoqués lors de participation à des événements des partenaires. La refonte du stand du Grand site réalisée par Demain la Terre ! est en cours et la version finale sera présentée début 2026 : il inclura des éléments sur la biodiversité du site évoquant notamment les enjeux Natura 2000.

Plusieurs actions seront organisées afin de **sensibiliser les nouveaux élus** suite aux élections municipales et les accompagner sur des projets en lien avec la préservation de la biodiversité. Avec le changement de structure animatrice du site prévue en 2026, des actions de sensibilisation seront proposées pour la prise en compte des enjeux Natura 2000 au sein de la gouvernance de la nouvelle structure.

Le programme définitif sera communiqué ultérieurement.

V. Promotion des pratiques agroenvironnementales

Depuis 2011, des mesures agroenvironnementales et climatiques (MAEC) permettent **d'accompagner techniquement et financièrement les exploitations agricoles qui s'engagent dans le développement de pratiques plus respectueuses de l'environnement.**

Le projet de territoire, rédigé et déposé en 2022, a pour principaux objectifs :

- La réduction de l'usage des produits phytosanitaires sur les exploitations ;
- Le maintien d'une mosaïque de milieux favorable à la biodiversité (infrastructures agroécologiques, maintien de milieux ouverts, ...) ;
- L'adaptation et l'atténuation du changement climatique.

En 2023, **8 éleveurs du site ont contractualisé des MAEC** pour une durée de 5 ans sur des mesures de maintien de mosaïque de milieu, favorable à la biodiversité en bon état de conservation, associées à une mesure d'ouverture mécanique ponctuellement. En 2025, le lien a été maintenu avec les éleveurs engagés pour la bonne compréhension des plans de gestion.

En 2025, la **mesure viticole reste très difficilement mobilisable sur le territoire, étant très contraignante et peu incitative**. Suite aux incertitudes budgétaires sur le financement des MAEC, resté en suspens jusqu'en mai, les délais très restreints n'ont pas permis de mener à bien une animation suffisante pour la contractualisation de cette mesure. La possibilité d'ouvrir les engagements MAEC aux viticulteurs en agriculture biologique a été un temps envisagé mais le nombre d'agriculteurs alors concernés devenait trop important face au budget restreint, rendant la sélection des dossiers trop complexes en un délai si court pour les chargées de mission. Malgré des efforts d'animation, ces trois années se concluent avec 0 engagement en MAEC dans la filière viticole.

Perspectives pour 2026 :

Concernant les MAEC, un **bilan à mi-parcours** sera réalisé avec chacun des éleveurs engagés pour vérifier la mise en œuvre des plans de gestion, et si besoin les adapter. Face aux difficultés d'engagement de la filière viticole, le lien avec la DRAAF sera maintenu pour préparer le bilan du projet agro-environnemental et climatique (2023-2027).

Pour l'animation du foncier agricole sur le domaine départemental du Salagou, l'inventaire et la cartographie des infrastructures agroécologiques se poursuivront lors de la reconduction des conventions et un appel à candidature pour la location de nouvelles terres pourrait être lancé suite à des changements dans certaines exploitations.

VI. Adaptation au changement climatique – Natur'Adapt

Les effets du changement climatique sont de plus en plus importants et déjà visibles sur le territoire : baisse significative du lac en 2023, diminution de la fréquentation estivale au profit des ailes de saison, Les paysages, la biodiversité et les activités humaines évoluent de manière importante et rapide.

Face à ces constats, le Grand Site a souhaité améliorer l'intégration de ces enjeux dans la gestion du territoire en accueillant une stagiaire, Louise Laugel, étudiante ingénieure à l'Institut Agro Montpellier. La démarche a consisté à mettre en œuvre la méthodologie Natur'Adapt, outil visant à intégrer le changement climatique dans la gestion des aires protégées en France et en Europe et à définir des pratiques visant à protéger la nature et les activités.

Natur'Adapt est une démarche développée pour aider les gestionnaires d'aires protégées à intégrer le changement climatique dans leurs pratiques de gestion.

La démarche se décline en 4 phases :

- **Prise en main de la méthodologie** et du contexte de l'étude
- **Le récit climatique** : analyser le climat passé, présent et futur de l'aire protégée
- **Le diagnostic de vulnérabilité** : Analyser les effets directs et indirects de l'évolution du climat sur le patrimoine naturel, des activités humaines et sa gestion
- **L'adaptation de la gestion** : proposer un plan de gestion avec des actions d'adaptation au changement climatique

1. Synthèse du récit climatique :

D'après les données climatiques locales sur le site Natura 200 et les projections à moyen (2050) et long terme (2100), les grandes tendances sont :

- **Températures moyennes à la hausse** : depuis 1961, hausse de +2.1°C en 2025. Il est prévu + 3.4°C d'ici 2050 et +3,5°C à + 6,4°C d'ici 2100 selon les scénarios d'émission de gaz à effet de serre. Cette hausse se traduit par une accentuation de la chaleur estivale (+24 jours de forte

chaleur par an d'ici 2100) avec une augmentation du nombre et de la durée des épisodes caniculaires (3 vagues de chaleur d'ici 2100). Les températures moyennes minimales seront aussi à la hausse avec pour conséquence moins de jours de gel (- 11 jours d'ici 2100).

- **Précipitations incertaines** : fluctuation interannuelle des précipitations, difficilement prévisibles mais une quantité moyenne annuelle qui reste similaire dans le temps (840 mm/an). La répartition annuelle des pluies est bouleversée avec $\frac{3}{4}$ des précipitations prévues entre décembre et mars avec des épisodes intenses de forte pluie (journée avec au moins 20 mm). Au contraire, les précipitations seront plus rares en été avec des périodes de sécheresse qui s'allongeront.
- **Un développement végétal compromis** : avec une augmentation de l'évapotranspiration et le manque d'eau, les cultures risquent de souffrir de ces changements, entraînant des baisses de rendements. En parallèle, la hausse des températures provoque une arrivée à maturité précoce des cultures : vendanges avancées de 2 mois d'ici 2100, maturité précoce d'1,5 mois pour le blé, ...

2. Diagnostic de vulnérabilité : cas des roselières du lac du Salagou et du Blongios Nain

Le site est une mosaïque de paysages et d'activités et le support d'une biodiversité importante. De nombreuses espèces, notamment celles qui font la désignation Natura 2000, représentent des enjeux forts de conservation.



Figure 5 - Sélection des objets à étudier

La méthodologie Natur'Adapt propose de regrouper les « objets » qui se trouvent sur le site sous 3 catégories : le patrimoine naturel, les activités humaines et les outils de gestion. Face à cette évolution du climat, **plusieurs éléments du patrimoine naturel et des activités humaines sont étudiés pour déterminer leur vulnérabilité.**

Tous les objets mentionnés peuvent se chevaucher spatialement, mais également s'influencer. Ils sont considérés comme interconnectés. Cette interdépendance permet d'en choisir un comme point d'entrée pour l'analyse et d'observer ensuite les effets de son évolution sur les autres objets. En effet, par un effet de cascade, si cet objet central est affecté négativement par le changement climatique, les retombées seront probablement aussi négatives pour les autres objets qui en dépendent. À l'inverse, si une action de gestion vise à limiter les impacts et/ou à restaurer l'objet, cela peut avoir des conséquences positives sur l'ensemble des objets liés.

L'exemple présenté concerne le patrimoine naturel : le plan d'eau et ses roselières avec une espèce avifaune comme le Blongios Nain.

La vulnérabilité est définie comme « le degré par lequel un système risque de subir ou d'être affecté par les effets du changement climatique ; cela comprend également la variabilité du climat et des événements extrêmes » (GIEC).

Elle est fonction de la sensibilité du système – c'est-à-dire son degré d'exposition au changement climatique décrit à travers plusieurs indicateurs – et de sa capacité d'adaptation.

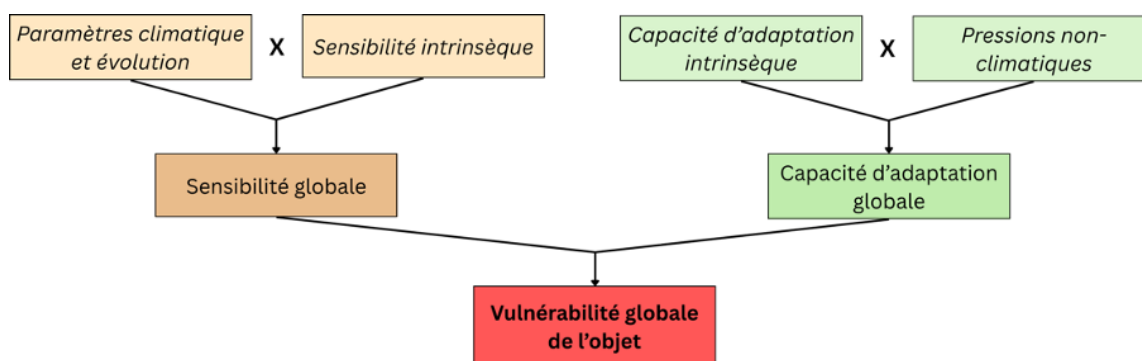


Figure 6 - Principe d'analyse de la vulnérabilité

Sensibilité au changement climatique :

Le plan d'eau et les roselières seront affectés par les aléas climatiques liés aux températures comme par exemple :

- Augmentation de l'évaporation entraînant une baisse du niveau du lac
- Assèchement des cours d'eau limitant les apports du lac
- Dégradation des roselières par réduction du niveau du lac

Pour le Blongios Nain, la hausse des températures se traduit par :

- Accueil défavorable pour la reproduction avec des roselières dégradées et exondées
- Augmentation de la mortalité chez les juvéniles lors des vagues de chaleur
- Diminution de la ressource alimentaire

Capacité d'adaptation :

Les roselières étant un milieu en constante évolution, elles peuvent avoir la capacité de coloniser de nouveaux espaces et supportent des périodes temporaires d'exondation avec le marnage du lac.

Le Blongios Nain possède quelques capacités d'adaptation de par sa capacité de vol, son adaptation au régime alimentaire et sa flexibilité de nicher dans différents espaces selon le marnage.

Cependant, le milieu et les espèces inféodés sont soumis à de nombreuses pressions non-climatiques (utilisation, agriculture, érosion, fréquentation, dérangement et prédateurs).

Ainsi la vulnérabilité du Blongios Nain est déterminée comme forte alors que celle du plan d'eau et les roselières est très forte.

3. Proposition d'un plan d'adaptation

Dans le cas du territoire étudié, les mesures à prendre doivent être en cohérence avec les enjeux d'un Grand Site de France et de zone Natura 2000, à savoir la préservation du paysage et de l'écologie. Ainsi, les objectifs de gestion, à court et à long terme, consistent à maintenir un paysage fonctionnel, capable d'accueillir une flore et une faune remarquables, tout en maintenant les activités socio-économiques présentes.

Une stratégie de gestion a été construite afin de répondre au mieux aux pressions climatiques et non climatiques qui affectent le Site et les différents objets qui s'y trouvent. La stratégie se décline en six axes :

1. Intégration du changement climatique dans les documents d'objectifs et dans les actions menées par le Grand Site
2. Participer à la résilience des milieux naturels et des habitats
3. Retenir l'eau sur le territoire et réduire les pertes pour pallier les sécheresses
4. Favoriser l'accueil et le déplacement des espèces sur le site
5. Contribuer au renforcement des aires protégées et à l'intégration des enjeux dus au changement climatique
6. Sensibiliser et informer sur le changement climatique et accompagner l'adaptation

Perspectives pour 2026 :

Le récit climatique, le diagnostic de vulnérabilité et les propositions d'actions seront **intégrés transversalement dans les documents de gestion** dont les DOCOB qui seront mis à jour ou révisés selon les conclusions des évaluations.

Les différents rendus seront valorisés et diffusés (mise en ligne sur le site Internet ? partage des informations lors d'animations ? ...).

VII. Evaluation du DOCOB

Le DOCOB du site a été élaboré en 2009 puis validé par le COPIL en 2010. Depuis 2011, il est en animation par le Syndicat Mixte du Grand Site Salagou-Cirque de Mourèze. En 2017, il a fait l'objet d'une première évaluation qui avait abouti à des mises à jour.

Pour rappel, le DOCOB est un document de référence pour le site Natura 2000. Il définit un état des lieux (écologique, socio-économique, ...), les orientations de gestion et de conservation et leurs modalités de mise en œuvre et d'évaluation.

L'évaluation de ce document permet de dresser le bilan de l'évolution des enjeux sur le site et d'analyser la pertinence des objectifs et des actions mises en œuvre. Elle permet de faire le point sur la qualité de l'animation du site et d'identifier la nécessité d'actualisation ou de révision du DOCOB.

L'évaluation est en cours de réalisation. Certaines parties de l'évaluation ont déjà été rédigées :

- Analyse du contenu du DOCOB : vérification de la conformité avec le code de l'environnement
- Bilan de l'évolution des connaissances : évolution des espèces et de leurs effectifs, amélioration méthodologique des suivis, hiérarchisation des enjeux ...
- Pertinence des objectifs et des mesures : pertinence des objectifs, réalisation des mesures

Perspectives pour 2026 :

L'évaluation du DOCOB doit être terminée en début d'année en :

- Réalisant le bilan de l'animation du site (2011-2025) et son efficacité
- Echangeant avec les partenaires naturalistes (La Salsepareille, opérateurs PNA) pour valider l'état écologique actuel
- Faire valider les conclusions de l'évaluation par la Région

Les principales analyses et conclusions de l'évaluation seront présentées lors du prochain COPIL prévu au printemps. Sans préjuger sur les conclusions finales, une mise à jour du DOCOB est pressentie.